

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 JANVIER 2023

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. Présents : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Annemarie BART, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Jean REY. Absents : Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, BELLET Fabrice. Représenté : Fabrice BELLET représentée par Dominique FAYEAUX.
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseiller représenté	01	
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 23 janvier 2023		

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

- Fabrice BELLET donne pouvoir à Dominique FAYEAUX.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2022.
- Délibérations :
 - Validation d'étude :
 - Entrée du village
 - Belvédère
 - Evolution garage municipal / changement d'affectation
 - Voirie communale 2023 : demande de subventions.
- Questions diverses.
 - Programme ONF
 - City-Parc
 - Réalisation d'un totem aux entrées du village.
 - Réunion eau Port-Saint-Pierre
 - 2^{ème} tranche changement canalisation.
 - Animations
 - Trait d'union : éditos
 - ...

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2022 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 16 décembre 2022.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Validation d'étude : Entrée du village – Belvédère - Evolution garage municipal / changement d'affectation

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'entrée du village et du belvédère ainsi que le changement d'affectation du garage municipal.

Entrée du village

Il convient de trouver un autre bureau d'étude concernant l'aménagement.

- Projet du belvédère :

La Communauté de Commune de Serre-Ponçon (CCSP) s'est saisie du projet théorique du Belvédère qui pourrait s'inscrire dans le programme « espace valléen », avec une subvention de l'Europe. Ce projet avec un volet environnemental, pourrait intégrer le terrain situé en bordure du belvédère. Une partie de la parcelle est en emplacement réservée dans le PLU.

Monsieur Jean REY demande quel est le projet qui intégrerait ce terrain.

Monsieur le Maire informe que le projet devra être étudié. Monsieur Jean REY considère qu'il faudra demander un devis détaillé pour avec les différentes possibilités.

Monsieur le Maire fait lecture du devis détaillée d'Alpicité, pour un montant de 3 975.00€HT.

Monsieur Jean REY estime qu'il faut avoir de l'ambition afin que le belvédère soit reconnu en tant que tel afin qu'il représente un point de visite sur le tour du lac.

Monsieur Jacques BONNIN Jacques rappelle que l'étude qui a été faite propose un belvédère avec une estrade.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis afin d'amorcer le projet.

Madame Carine GALLI estime qu'il convient de se lancer l'étude afin de se projeter. Madame Jacqueline DURAND approuve.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura l'organisation d'une réunion avant le commencement du projet.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Evolution garage municipal / changement d'affectation

Monsieur le Maire propose de changer l'affectation du garage municipal en salle de spectacle avec un gradin et un podium. Il précise que c'est un garage presque habitable qui ne devrait pas demander beaucoup de travaux.

Monsieur Dominique FAYEAUX pense qu'il manque une salle des fêtes dans le village mais que la transformation du garage en salle des fêtes va nuire aux familles autour.

Madame Jacqueline DURAND demande ou sera stocké le matériel. Monsieur Le Maire répond que le matériel sera stocké dans le garage sur la parcelle AB 310, le camion restera dehors.

Madame Jacqueline DURAND demande ce que deviendra la salle Lou Cercle. Monsieur le Maire répond qu'elle aura toujours la même fonction.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si la cuisine de Lou Cercle sera déplacée. Monsieur Le Maire répond que la cuisine restera dans la salle Lou Cercle.

Madame Jacqueline DURAND propose de laisser mûrir le projet.

II. Voirie communale 2023 : demande de subventions.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale pour la voirie 2023.

IL propose 5 voiries :

1. Place de la Cantuna
2. Stop rue de la Cime
3. Route Port Saint Pierre début de la descente et devant le terrain de tennis
4. Virage finale rue de l'Estaniol
5. Reprofilage rue de l'Estaniol

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	96 040.60€
MONTANT TVA 20%	16 006.77€
MONTANT TOTAL HT	80 033.83€
Subvention (80%)	64 027.06€
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	32 013.54€

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Questions diverses

a) Programme ONF

Monsieur le Maire présente le programme proposé par l'ONF et les différentes opérations envisagées.

- Création d'une aire d'accueil et de loisirs
- Totem en bois
- Equipement divers sur mesure
- Pose mobilier bois
- Entretien et propreté de senties
- Etude sentier ludo-pédagogique

Pour un montant total de 11 460,00€HT.

Monsieur Jean REY et Madame Carine GALLI estime que le cout est trop élevé.

Monsieur Jean REY propose de faire un nettoyage pour la monté des demoiselles coiffées.

Monsieur le Maire explique que les agents communaux font déjà ce nettoyage.

b) City-Parc

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont prévus fin février/début Mars avec le terrassement qui sera fait par la société Séard. La fin de travaux sera pour fin avril/début mai.

c) Réalisation d'un totem aux entrées du village.

Monsieur le Maire informe qu'il a été proposé la mise en place d'un totem afin de regrouper l'ensemble des panneaux sur un totem unique, il y en aurait un à chaque entrée du village.

Il a été demandé un devis à l'entreprise Garnier Ferronnier, qui propose deux totems à 3800€. Par ailleurs, il propose de prendre contact avec un graphiste qui s'est lui-même proposer afin d'étudier le placement.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si les panneaux pourront être changés.

Monsieur le Maire répond affirmativement.

Par ailleurs, Monsieur Le maire précise que le panneau LIBERTE EGALITE FRATERNITE est terminé et sera mis en place prochainement.

d) Réunion eau Port-Saint-Pierre

Réunion avec L'ARS, l'entreprise EMC2, les agents communaux, Monsieur PELLEGRIN représentant le cabinet SAUNIER, Madame Carine GALLI.

La question était de savoir si l'on resté sur un traitement UV ou si on passe sur une chloration.

L'ARS n'a pas de préférence, le but étant d'avoir une eau propre à la consommation.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux vont devoir être fait : Cet été, nous avons eu des problèmes d'eau à la suite de l'automatisme qui ne fonctionnait pas. L'agent est intervenu régulièrement pour palier au problème.

Il convient de mettre en place un By-pass, afin de permettre au filtre de s'encrasser moins vite et remonter de l'eau trait.

Par ailleurs, nos lignes UV sont vieillissantes. Elles font également double emploi.

Il convient de réétudier notre circuit d'eau. L'ARS est favorable à l'étude d'ensemble du réseau d'eau.

Aussi le système de pompage du Foreston va être réalisé par le groupe Groebli. L'objectif est de pouvoir relier les deux systèmes d'eau.

Monsieur le Maire évoque la 2^{ème} tranche des travaux de canalisation des demoiselles coiffées : il convient de continuer les travaux.

Monsieur Le Maire rappelle que pour le département c'est l'année de l'eau, il convient de demander des subventions dans ce cadre.

e) Animations

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal des animations proposés par l'association Euroscope :

- Atelier mamie casserole + gouter : 22 avril 2023, Lou Cercle
- Jeu de piste ou chasse au trésor à thème : 15 juillet 2023, Port St Pierre
- OFNI objet flottants non identifiés : 09 aout 2023, Port St Pierre
- Vive la pomme + gouter : 16 septembre 2023, Lou Cercle

La société OIKAOIKA propose une animation jeux de société le 3 février 2023.

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal de la possibilité d'organiser l'inauguration du city parc avec un barbecue en juin.
Par ailleurs, la fête du village est prévue le 29 juillet, les idées de restauration sont les bienvenues.

Des animations sportives vont être mise en place comme l'année dernière.

Le budget total est de 1330€ avec une subvention de 1500€ donc une animation de contemplation des étoiles pourra être ajouté.

Madame Jacqueline DURAND demande si la Sainte BARBE va toujours avoir lieu sur la commune du Sauze du Lac. Monsieur le Maire répond que la date reste à prévoir.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande s'il est possible de relancer le comité des fêtes. Le Maire est ouvert à la possibilité. Il faudrait remettre un message régulièrement sur le trait d'union.

Madame Carine GALLI demande si un vide grenier est prévu et souhaiterait qu'il soit prévu.

Monsieur le Maire rappelle à Madame Annemarie BART la possibilité de faire une animation à Port-Saint-Pierre. Madame Annemarie BART est volontaire. Elle va fixer une date avec les résidents de Port-Saint-Pierre.

f) Réunion SMADESEP

Réunion avec SMADESEP des repreneur potentiels du local sur la plage. 2 entreprises sont intéressées : l'entreprise de location de bateaux barbecue, et l'entreprise de proposition de balade en jet ski. Les jet ski seront thermique cette année, mais lorsque les jet-skis électriques seront normés, ils remplaceront les jet-skis thermiques.

g) Trait d'union : éditos

Monsieur Jacques BONNIN va demander à chaque conseiller de faire un éditto à tour de rôle.

h) Panneaux routiers/voiries

Les panneaux aux demoiselles coiffées ont été retirés. Monsieur Jacques BONNIN explique que les panneaux sont installés l'été.

Monsieur Jean REY informe que des nids de poules se forment entre la route et le parc.

i) Resto du cœur

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal du courrier reçu par les restos du cœur qui remercie la commune pour l'opération colis cadeau.

j) 100 ans habitant

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si la commune souhaite avoir une attention envers l'habitant de la commune qui a eu 100 ans.

Monsieur le Maire propose d'offrir une écharpe brodée car il a été maire. Il propose d'organiser cela rapidement.

k) Transport

Dominique FAYEAU informe qu'un car Zou passe tous les matins et demande de quel type de bus il s'agit. Monsieur le Maire va se renseigner.

l) Secrétaire de mairie

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire Madame Lenna CHAUVET qui est présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

m) Budget


Compte validé prochainement.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h30



Affichage des délibérations effectué le 06/02/2023 à 12h00

Affichage effectué le 06/02/2023 à
12h00
Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature



06/02/2023
Jacques BONNIN
1ER ADJOINT

Arrondissement de Gap

N°01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION : Séance du 27 janvier 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Jean REY.</p> <p>Absent : Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Fabrice BELLET.</p> <p>Représenté : Fabrice BELLET représentée par Dominique FAYEAUX.</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseiller absent	03	
Conseiller représenté	01	
•		
Date de convocation		
23 janvier 2023		
•		
Pour	09	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Validation d'étude : belvédère

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du belvédère.

Il présente le projet d'aménagement du belvédère, il informe que le projet devra être étudié. La mairie a un devis pour l'étude du projet :

- Société « Alpicité », pour un montant de 3 975.00€HT soit 4 770.00€TTC

Vu la proposition de la société Alpicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents, approuve l'exposé de Monsieur Le Maire et décide :

- **DE VALIDER** le devis suivant :

- Société « Alpicité », pour un montant de 3 975.00€HT soit 4 770.00€TTC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

M. BOSQUET D.

Le Maire

Bernard RAIZER

Jacques BONNIN

1ER ADJOINT



Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 27 janvier 2023.

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Jean REY.</p> <p>Absent : Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Fabrice BELLET.</p> <p>Représenté : Fabrice BELLET représentée par Dominique FAYEAUX.</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseiller absent	03	
Conseiller représenté	01	
•		
Convocation		
23 janvier 2023		
•		
Pour	09	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Demande de subvention

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale pour la voirie 2023.

1. Place de la Cantuna
2. Stop rue de la Cime
3. Route Port Saint Pierre début de la descente et devant le terrain de tennis
4. Virage finale rue de l'Estaniol
5. Reprofilage rue de l'Estaniol

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	96 040.60€
MONTANT TVA 20%	16 006.77€
MONTANT TOTAL HT	80 033.83€
Subvention (80%)	64 027.06€
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	32 013.54€

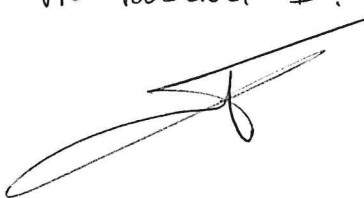
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

DE VALIDER le plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels aux taux maximum de 80% tout financeurs confondus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

M^c BOSQUET D.



Le Maire
Bernard RAIZER



1ER ADJOINT